



Ratification de l'élection du Président de l'ADNV

En octobre 2020, les membres ont été informés que le Président de l'ADNV, Monsieur Claude Recordon souhaitait transmettre sa fonction, après 26 années de service au sein de l'association. A cette occasion, il a été porté à votre connaissance que le Vice-président, Monsieur Stéphane Costantini se portait candidat.

A la même période, vous avez été invités à vous annoncer ou à proposer des candidatures pour la présidence de l'ADNV.

Par courrier daté du 9 novembre 2020, vous avez été informés qu'en l'absence d'autres candidatures, Monsieur Stéphane Costantini était élu tacitement à la présidence de l'ADNV.

A la suite de cette procédure, la réquisition ad hoc a été adressée au registre du commerce qui malgré plusieurs échanges a refusé l'inscription du nouveau président, requérant la transmission d'un procès-verbal ou la signature de tous les membres validant cette élection. Un tel document – en période de COVID et dans l'impossibilité de tenir une assemblée générale en présentiel – ne pouvant être produit, il est demandé à l'assemblée générale, dans sa séance du 22 juin 2022, de ratifier l'élection de Monsieur Stéphane Costantini, à la présidence de l'ADNV.

Le PV de l'assemblée générale permettra de requérir les modifications nécessaires au registre du commerce.

